Charte de Prévention & de traitement des VSS, du harcèlement & des discriminations

Organisme de formation : AMAPROGES
Adresse : 5 Rue Jade, CS 70058, 36255 Saint-Maur Cédex
Contact Qualité & VSS : Virginie DACHICOURT - vdachicourt@amaproges.fr / Aurélie LE BRUN-BABOUIN – formation@amaproges.fr
Champ d'application : L'ensemble des stagiaires, équipes pédagogiques (permanents et formateurs sous-traitants), personnels administratifs et partenaires d'AMAPROGES.

1. ENGAGEMENT ET VALEURS D'AMAPROGES

AMAPROGES s'engage à garantir un environnement de formation sain, respectueux, inclusif et sécurisant pour l'ensemble de ses bénéficiaires et intervenants.

Dans le cadre de son amélioration continue, AMAPROGES applique une **tolérance zéro** face à toute forme :

- De **violences sexistes et sexuelles (VSS)** (agissements sexistes, outrages, agressions sexuelles, harcèlement sexuel) ;
- De **harcèlement moral** ;
- De **discriminations** (liées au genre, à l'orientation sexuelle, au handicap, à l'origine, aux convictions, etc.).

Cet engagement s'applique à **toutes les modalités de formation** dispensées par AMAPROGES, qu'elles se déroulent :

1. En présentiel (au sein des locaux d'AMAPROGES ou dans des salles extérieures louées) ;
2. À distance (classes virtuelles via Zoom, Teams, ou échanges par courriel/plateformes numériques) ;
3. En entreprise ou chez le client.

2. DÉFINITIONS DES COMPORTEMENTS PROSCRIITS

- **Outrage / Agissement sexiste :** Tout propos ou comportement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant.
- **Harcèlement sexuel :** Le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui portent atteinte à sa dignité ou créent une situation intimidante, hostile ou offensante. Est assimilé au harcèlement sexuel le fait d'employer toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle.
- **Harcèlement moral :** Agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de formation ou de travail susceptible de porter atteinte aux droits, à la dignité, à la santé physique/mentale ou à l'avenir professionnel de la personne.
- **Discrimination :** Toute distinction opérée entre les personnes sur la base de critères prohibés par la loi (handicap, sexe, âge, origine, état de santé, etc.) barrant l'accès aux apprentissages ou à une évaluation équitable.

3. PRÉVENTION ET SENSIBILISATION

Pour prévenir la survenance de telles situations, AMAPROGES met en place les actions suivantes :

- **Information préalable :** La présente charte est mise à disposition de l'ensemble des stagiaires dès l'inscription (et accessible sur www.amaproges.fr/formezvous).
- **Engagement des intervenants :** Les formateurs permanents et sous-traitants d'AMAPROGES prennent connaissance de cette charte lors de la signature de leur contrat de sous-traitance et s'engagent à en respecter les principes.
- **Sensibilisation continue :** AMAPROGES intègre ces thématiques dans sa veille régulière et informe/sensibilise ses formateurs lors de la mise à jour annuelle de la CVthèque et du plan de développement des compétences.

4. DÉSIGNATION DU RÉFÉRENT ET VOIES DE SIGNALEMENT

Chaque personne (stagiaire, formateur, membre du personnel) victime ou témoin d'un agissement inapproprié, d'une violence ou d'une discrimination dispose de moyens simples et confidentiels pour effectuer un signalement :

Référent dédié VSS / Discriminations

AMAPROGES a désigné un **Référent VSS et Prévention des ruptures** au sein de sa direction.

- **Nom du référent :** Virginie DACHICOURT, Le Référent Qualité AMAPROGES et Aurélie LE BRUN-BABOUIN
- **Adresse courriel dédiée :** vdachicourt@amaproges.fr ou formation@amaproges.fr *(indiquer « SIGNALEMENT VSS / URGENCE » en objet du courriel)*
- **Adresse postale :** AMAPROGES, 5 Rue Jade CS 70058, 36255 Saint-Maur Cédex

5. PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS (ÉTAPES CLÉS)

Dès la réception d'un signalement, AMAPROGES met en œuvre une procédure stricte et réactive, garantissant la confidentialité et l'impartialité :

1. **Accusé de réception immédiat :** Réponse écrite sous **48h maximum** à l'émetteur du signalement.
2. **Mesures conservatoires d'urgence :** Si la situation l'exige (risque pour la sécurité ou le bien-être de la personne), séparation immédiate des personnes concernées (changement de groupe, passage en classe virtuelle individuelle, suspension provisoire d'un intervenant).
3. **Instruction interne :** Entretien confidentiel séparé avec la victime présumée, les témoins éventuels et la personne mise en cause.

4. **Prise de décision et sanctions :**
    - **S'il s'agit d'un stagiaire mis en cause :** Déclenchement de la procédure disciplinaire prévue au Règlement Intérieur (avertissement, exclusion temporaire ou définitive).
    - **S'il s'agit d'un formateur sous-traitant :** Résiliation immédiate du contrat de sous-traitance pour faute grave et retrait de la CVthèque d'AMAPROGES.
    - **S'il s'agit d'un fait relevant du pénal :** Orientation et accompagnement de la personne victime vers les autorités compétentes (dépôt de plainte, services médicaux, associations spécialisées).

5. **Traçabilité et Amélioration Continue :**
    - Chaque signalement est consigné dans le **Tableau de suivi de l'amélioration continue et de l'analyse des risques** d'AMAPROGES (de manière anonymisée).
    - Une analyse des causes est menée pour adapter le Manuel Qualité et éviter toute réitération.

6. CONTACTS ETRESSOURCES EXTERNES UTILES

AMAPROGES rappelle les numéros d'urgence et d'écoute gratuits et confidentiels :

- **3919 :** Violences Femmes Info (gratuit, anonyme, 24h/24 et 7j/7)
- **17 ou 112 :** Police / Gendarmerie (Urgences)
- **114 :** Numéro d'urgence pour personnes sourdes ou malentendantes (SMS)
- **3018 :** Cyberharcèlement et violences numériques
- **0 800 11 14 00 :** Défenseur des Droits (Discriminations)

Saint-Maur, le 04/11/2026

Signature : Virginie DACHICOURT, Directrice

